

## 29<sup>e</sup> assemblée générale annuelle de JEVI

Vous êtes cordialement invités à participer à l'assemblée générale annuelle de JEVI qui se tiendra le **vendredi, 12 juin** prochain à **13h30**. Non, ce n'est plus en soirée !

C'est un moment privilégié pour en apprendre encore plus sur votre organisme, pour partager ses bons coups et ses difficultés. Bref, pour avoir une meilleure idée de la vie à JEVI !

Vous êtes 372 personnes à détenir, en tant que membres, le droit de vote à cette assemblée générale et, à ce titre, vous pouvez élire vos dirigeants au conseil d'administration ou même présenter votre candidature pour y siéger (voir la liste des postes en élection en page 2).

Nous souhaitons avoir le privilège de vous rencontrer en grand nombre le 12 juin prochain.

### Avis de convocation Assemblée générale annuelle

**Date :** Le vendredi, 12 juin 2015 à 13 h 30  
**Lieu :** Conseil central de la CSN - Estrie  
180, Côte de l'Acadie à Sherbrooke  
(stationnement disponible)

S'il vous plaît, veuillez confirmer votre présence d'ici le 5 juin 2015 auprès de : Isa Abraham  
au 819 564-7349 ou à [preventionsuicide@jevi.qc.ca](mailto:preventionsuicide@jevi.qc.ca)

Veuillez prendre note que le **Rapport annuel 2014-2015** sera disponible sur notre site au [www.jevi.qc.ca](http://www.jevi.qc.ca) après l'assemblée générale annuelle.



### Nouvelle image corporative !

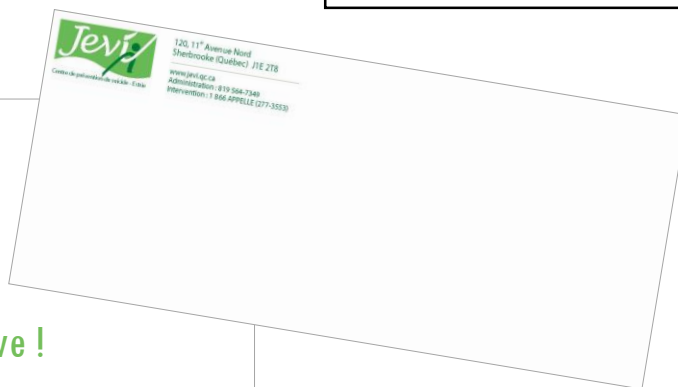
Depuis le 25 mars dernier, journée du lancement de la Loterie JEVI, nous affichons une nouvelle image corporative !

**Notre nouveau logo, la papeterie et le graphisme de l'enrouleur ont été conçus gratuitement par M. Sébastien Roy, infographiste.**

Nous le remercions pour son excellent travail, une contribution tangible à la prévention du suicide.



Centre de prévention du suicide - Estrie



Centre de prévention du suicide - Estrie

1 866 APPELLE  
(277-3553)

Jeunes Adultes Amis  
Personnes saines Personnes endeuilées Proches Professionnels  
Gratuit Confidential Estrie

LA VIE... C'EST POUR LA VIE

[WWW.JEVI.QC.CA](http://WWW.JEVI.QC.CA)  
120, 11<sup>e</sup> AVE. NORD, SHERBROOKE • ADMIN. : 819.564.7349

## Liste des membres du conseil d'administration et des postes en élection

Nom	Fonction	Durée du mandat	Poste en élection
<sup>1</sup> Richard Caron	Président	Juin 2013 à juin 2016	Non
<sup>2</sup> Gina Bergeron	Vice-présidente	Juin 2014 à juin 2017	Non
<sup>3</sup> Jacques Duchesneau	Secrétaire-trésorier	Juin 2012 à juin 2015	Oui
<sup>4</sup> Serge Caron	Administrateur	Juin 2012 à juin 2015	Oui
<sup>5</sup> Pascal Cloutier Carrefour jeunesse-emploi de Sherbrooke	Administrateur	Juin 2013 à juin 2016	Non
<sup>6</sup> Jean-Guy Dion	Administrateur	Juin 2014 à juin 2017	Non
<sup>7</sup> Michel Thibault	Administrateur	Juin 2014 à juin 2017	Non
<sup>8</sup> Marcel St-Onge	Administrateur	Juin 2013 à juin 2016	Non
<sup>9</sup> Poste à combler	Administrateur	Juin 2012 à juin 2015	Oui

## Projet d'ordre du jour de la 29<sup>e</sup> assemblée générale annuelle

1. Ouverture de l'assemblée et mot de bienvenue du président
2. Élection d'un(e) président(e) d'assemblée et d'un(e) secrétaire
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour
4. Lecture et adoption du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 18 juin 2014
5. Présentation et adoption des rapports 2014-2015
  - 5.1 États financiers audités au 31 mars 2015
  - 5.2 Rapport de la présidence
  - 5.3 Rapport annuel
6. Nomination des auditeurs indépendants pour l'année 2015-2016
7. Présentation du *Plan d'action 2015-2016*
8. Élection des membres du conseil d'administration
  - 8.1 Nomination de la présidence et du secrétariat des élections
  - 8.2 Présentation des postes vacants et nominations
  - 8.3 Élections
  - 8.4 Présentation des membres du nouveau conseil d'administration
9. Reconnaissance bénévole
10. Divers
11. Levée de l'assemblée

# Rôles et responsabilités attendus des administrateurs

Souvent, avant de soumettre leur candidature, les personnes intéressées se demandent quels sont les rôles et responsabilités qu'elles devront assumer à titre d'administrateur. Afin d'éclairer la prise de décision, voici les principaux éléments constituant les rôles et responsabilités d'un administrateur.

Un administrateur doit :

- ✓ Agir comme mandataire de l'organisme, et non pas des membres, et ainsi mettre ses compétences au service de l'organisme.
- ✓ Jouer un rôle de fiduciaire (faire « fructifier » les avoirs de l'organisme); cela implique qu'il a un devoir d'honnêteté, de bonne foi, de loyauté, de prudence et de diligence pour remplir son rôle d'administrateur dans l'intérêt de l'organisme. Quelques exemples d'actions : assister aux réunions, s'impliquer activement, prendre des renseignements, respecter ses engagements, etc.
- ✓ Respecter les lois et règlements en vigueur, la charte et les règlements généraux de l'organisme.
- ✓ S'assurer que les livres, registres et rapports sont tenus régulièrement et, le cas échéant, transmis aux autorités.
- ✓ Mettre un soin raisonnable dans la gestion de l'organisme compte tenu de ses compétences, dans l'esprit de l'expression « agir en bon père de famille » et s'assurer d'une saine gestion administrative de l'organisme.
- ✓ Agir de bonne foi (ce qui peut contribuer à minimiser le nombre de poursuites éventuelles).
- ✓ Inscrire sa dissidence, au moment du vote, s'il ne veut pas s'associer à une décision du CA.
- ✓ Agir dans l'intérêt de l'organisme.
- ✓ Faire primer les intérêts de l'organisme avant ses intérêts personnels.
- ✓ Éviter les abus de pouvoir et respecter les objets inscrits à la charte de l'organisme.
- ✓ Signaler les conflits d'intérêts (réels ou potentiels) lors des réunions du CA ou de l'AGA. Le conflit d'intérêts peut être d'ordre économique, moral, intellectuel, etc.

Besoin d'aide ?  
1 866 APPELLE  
(277-3553)

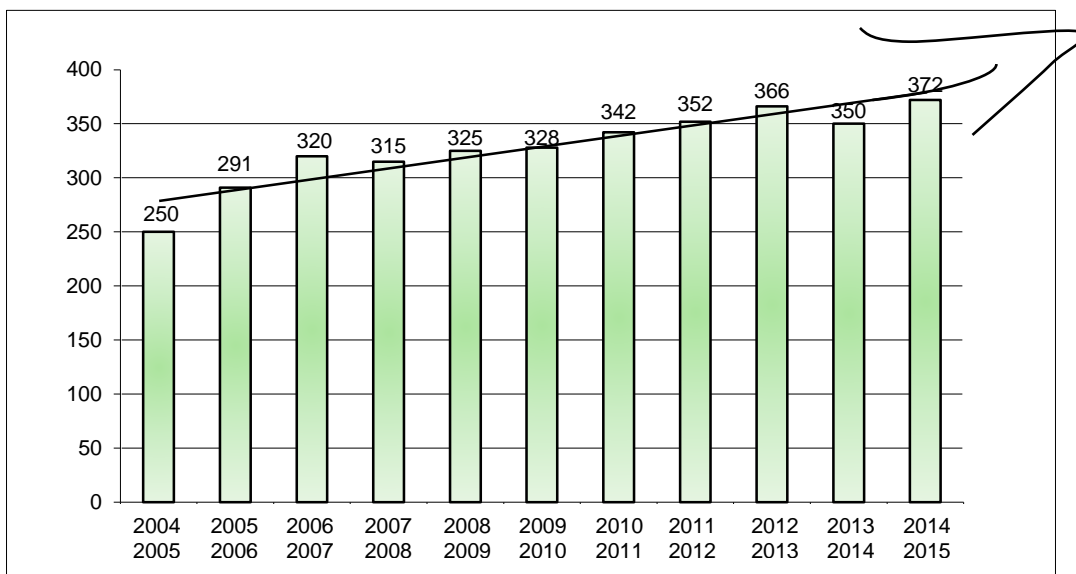
# Le membership, un geste d'engagement !

Au cours des 11 dernières années, le membership a fortement progressé et nous en sommes très heureux. Qu'une personne prenne de son temps pour remplir le formulaire et nous le retourner, c'est un signe d'engagement envers la prévention du suicide en Estrie. C'est une façon de nous dire, continuez votre travail, il est important.

*Merci d'être avec nous et de croire que*

**LA VIE...  
C'EST POUR LA VIE**

L'évolution du membership de 2004 à 2015



MRC	CATÉGORIE DE MEMBRES				TOTAL
	Junior	Senior	Corporatif	Honoraire	
Ville de Sherbrooke	-	139	78	6	223
Coaticook	-	9	16		25
Memphrémagog	-	26	12		38
Val-Saint-François	-	12	8	1	21
Haut-Saint-François	-	11	7		18
Granit	-	5	13		18
Des Sources	-	3	2		5
Hors région	-	18	3	3	24
<b>Total membres</b>	<b>0</b>	<b>223</b>	<b>139</b>	<b>10</b>	<b>372</b>

## CATÉGORIES DE MEMBRES

**JUNIOR** - Toute personne âgée de moins de 18 ans. Cette catégorie de membre n'a pas droit de vote lors de l'assemblée générale annuelle.

**SENIOR** - Toute personne âgée de 18 ans et plus. Ce membre a droit de vote lors de l'assemblée générale annuelle.

**CORPORATIF** - Toute organisation ou corporation. Ce membre a droit de vote lors de l'assemblée générale annuelle.

**HONORAIRE** - Les membres honoraires sont des personnes rattachées ou non à la corporation, qui ont exercé ou qui exercent une influence particulière sur l'atteinte des buts de la corporation. Ce membre a droit de vote lors de l'assemblée générale annuelle.